



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.205**

**OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'EAUX PLUVIALES-AUTORISATION DE  
LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Helliot BRAMI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Helliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
Direction des Projets  
Hydrauliques et du PluvialRAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/03/10

-----

**RAPPORTEUR** : M. Helliott BRAMI

**Politique Publique** : Aménagement et Gestion de l'Espace Urbain

**OBJET** : SCHÉMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'EAUX PLUVIALES-AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le réseau pluvial de la commune est important avec près de 350 km de canalisations dont environ 8 km de galeries anciennes dans le centre ville. Le réseau est bien connu des services mais ceux-ci ne disposent pas, à ce jour, d'outils performants permettant de retranscrire le fonctionnement hydraulique de celui-ci et d'anticiper de nouvelles extensions.

Dans sa démarche d'aménagement du territoire, il est donc important, pour la commune, de se doter d'un outil qui lui permette de prévoir et maîtriser l'impact du ruissellement urbain afin d'assurer la continuité de l'urbanisation, sans risque pour les personnes et les biens.

Dans ce contexte, il devient indispensable de réaliser le schéma directeur des eaux pluviales afin d'établir, d'une part, les principes d'aménagements hydrauliques en cohérence avec les projets d'urbanisme et, d'autre part, le zonage pluvial sur l'ensemble du territoire de la commune, conformément à l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Cette étude, prévue pour sa partie hydraulique dans l'unité fonctionnelle adoptée par la délibération n° 2009-1303 du 9 Décembre 2009, s'inscrit dans le cadre des réflexions d'élaboration du futur PLU de la commune d'Aix en Provence.

Pour ce faire, la Direction des Projets Hydrauliques et du pluvial a dressé le dossier de consultation des entreprises qui prévoit, le relevé topographique de l'ensemble des réseaux pluviaux, nécessaire à la réalisation de l'étude ainsi que l'étude hydraulique pour le schéma directeur et le zonage des eaux pluviales soit pour un montant total estimé à 400 000,00 € H.T ( 478 400,00 € T.T.C ).

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame Le Député-Maire ou Monsieur L'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer la consultation des entreprises sous forme d'un appel d'offres ouvert européen.
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur le Budget 2010 du service Pluvial – Article 90811 202 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2010.205 - SCHÉMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'EAUX PLUVIALES-AUTORISATION DE  
LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/03/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**